



DÉBAT  
PUBLIC

# CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023  
26.04.2024

N°44 | AVRIL 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



La France Insoumise est un mouvement politique représenté notamment à l'Assemblée nationale et au Parlement Européen.

Cette contribution est issue du travail de son groupe thématique « Mer », sous la coordination de Matthias TAVEL, député de la Loire-Atlantique.

#### Contact :

La France Insoumise  
25 Passage Dubail  
75010 Paris

Tel : +33 1 48 74 00 14

## Planification maritime : pour une ambition souveraine, écologique et sociale. Contribution du groupe thématique « Mer » de la France Insoumise

### EN BREF.

Le débat public sur la planification des espaces maritimes des 4 façades identifiées en France hexagonale est une initiative que nous soutenons. Elle figurait dans notre programme dès 2017. Nous l'avons approuvée à l'Assemblée nationale.

Les littoraux attirent de plus en plus l'activité humaine : 60% de la population mondiale réside à moins de 150 km des côtes. En 2035 cette proportion devrait atteindre 75% [1]. L'activité humaine affecte les océans : ils se réchauffent, s'acidifient, se remplissent de plastique, s'appauvrissent en biodiversité.

Le défi est important et le temps est compté. Il faut agir vite et efficacement pour assurer dans de bonnes conditions la préservation de l'écosystème comme la pérennité et la soutenabilité des activités humaines dépendantes des océans. La transformation nécessaire de ces activités se heurte à l'exploitation toujours croissante des ressources par recherche de rentabilité financière. Or, pour répondre à ce défi, l'harmonie entre l'humain et son environnement est une obligation. Une action publique tournée vers le bien commun plutôt qu'en défense des intérêts privés est nécessaire. Ce débat public offre l'occasion de renouveler les principes de l'intervention publique et de la planification spatiale et temporelle, afin de concilier au mieux notre souveraineté, la biodiversité et les différents usages de la mer.



Débat public La Mer en débat  
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris  
mer-en-debat@debat-cndp.fr  
[www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/](http://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/)



## GOUVERNER PAR LES BESOINS

Nous proposons de gouverner à partir des besoins. Ce débat public en pose deux principaux : restaurer l'écosystème marin et garantir l'approvisionnement électrique du pays.

Concilier ces enjeux suppose une planification écologique. Nous défendons pour cela la règle verte, à la fois principe directeur et outil : « *ne pas prendre à la nature plus que ce qu'elle peut reconstruire* » au service de l'harmonie des êtres humains entre eux et avec leur environnement. Il s'agit pour chaque impact sur notre écosystème d'établir un plafond environnemental à ne pas dépasser sur les façades maritimes hexagonales, et un plancher social constitué par les besoins de la population.

## UNE SITUATION ACTUELLE INSATISFAISANTE

### L'écosystème marin menacé

La crise écologique percute les activités humaines sur les littoraux et en mer. Le réchauffement climatique induit une hausse du niveau des mers et leur acidification. Les épisodes climatiques extrêmes se multiplient, le trait de côte recule, les courants marins se modifient.

Faute de planification et régulation écologiques, les activités à terre ou en mer impactent fortement la biodiversité marine : par des pollutions depuis la terre (au premier rang desquelles le plastique ou encore les nitrates générés par l'agriculture intensive à l'origine des marées d'algues vertes) ou en mer par la surexploitation des ressources halieutiques notamment. Dernière illustration en date, l'arrivée en France du plus grand chalutier pélagique du monde, l'Annelies Ilena : un contre-sens à l'heure où il faudrait privilégier une pêche artisanale compatible, non seulement avec la préservation de la biodiversité, mais aussi avec les économies locales des 65 ports de pêche français.

### L'impératif de la bifurcation vers l'électricité renouvelable

Les prévisions de RTE annoncent un "mur" électrique d'ici moins de dix ans avec un fort besoin de production d'électricité supplémentaire. Dans le même temps, l'urgence climatique appelle à sortir des énergies fossiles tandis que le vieillissement du parc nucléaire existant – comme les incertitudes et délais de tout projet en la matière – exigent de s'appuyer massivement sur les énergies renouvelables pour les remplacer. La mer devient un espace à fort potentiel de production électrique, en particulier via l'éolien maritime. L'absence de volonté politique forte

aboutit en France à un retard alarmant : alors que le pacte éolien en mer prévoit 18 Gigawatts (GW) de puissance installée en service en 2035, seuls 10 GW sont prévus aujourd'hui [2]. Pour tenir cet objectif, il faudrait identifier, concerner, attribuer, développer et construire 8 GW de puissance en 10 ans en plus des projets qui sont déjà en cours.

Cet objectif est difficilement tenable si la filière éolienne offshore française et européenne s'enfonce dans la crise, confrontée à la hausse des taux d'intérêts et des coûts des matières premières, aux tensions sur les chaînes d'approvisionnement, à la concurrence internationale déloyale (Chine, États-Unis).

Il l'est d'autant moins si l'industrie ne dispose pas d'un cadre clair et de visibilité. Une Loi de Programmation Énergie-Climat et une programmation pluriannuelle de l'énergie sont indispensables et urgentes. La prospection des zones propices à l'éolien maritime et l'élaboration des cartographies ne doit pas non plus oublier les opportunités associées de production d'hydrogène et les autres énergies marines renouvelables à l'image de l'énergie hydrolienne liée aux courants de marée qui représente par exemple un potentiel entre 3 et 5 GW au large des côtes de l'hexagone [3].

## NOS CONDITIONS

### Une planification sous conditions

Pour atteindre ses objectifs, la planification suppose plusieurs conditions : technologiques et économiques pour la rendre possible ; démocratiques, sociales et écologiques pour asseoir sa légitimité d'intérêt général.

Au plan industriel, la France dispose de solides atouts : usines de pales à Cherbourg, assemblage des turbines à Montoir-de-Bretagne et au Havre, fabrication de sous-stations électriques aux Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, et même de flotteurs jusque dans le Lot, etc. Nous devons protéger cette filière stratégique menacée [4].

Déployer une stratégie protectionniste qui tire le meilleur du potentiel énergétique de l'océan, acceptable et désirable par toutes et tous, suppose :

- De renforcer les critères hors prix – sociaux et environnementaux – dans l'attribution des appels d'offres, pour stopper la course au "moins-disant".
- De conditionner le soutien à la filière à des contreparties : contenus et emplois locaux, défense du pavillon français pour les navires intervenants, mieux-disant écologique (par exemple sur la recyclabilité intégrale) et maîtrise publique des acteurs stratégiques hier vendus à General Electric ou Siemens.
- D'utiliser la fiscalité pour mener à bien la transition. Elle doit être répartie dans un souci de soutien aux investissements publics nécessaires, de justice fiscale, de partage des retombées et d'accompagnement. Nous plaçons pour l'application d'une fiscalité aux futurs parcs situés en ZEE, le maintien des

bénéficiaires existants (communes littorales, fondé sur la population annuelle ; comités des pêches ; Office Français de la Biodiversité ; SNSM) en accordant une attention particulière aux collectivités participant aux financements des infrastructures comme les conseils départementaux en matière portuaire.

- D'investir dans la recherche publique et ses pôles d'excellence (Ifremer, OFB, INRAE, etc.) pour affiner notre connaissance du milieu marin, de son fonctionnement, de ses fragilités et de son potentiel d'adaptation afin de concilier développement des renouvelables en mer et préservation des écosystèmes.
- De garantir une évaluation indépendante des projets et le respect des exigences de participation du public.
- D'accompagner l'essor d'une pêche durable au service de notre souveraineté alimentaire, c'est-à-dire qui renonce aux pêches industrielles destructrices et assure aux pêcheurs-artisans des conditions de travail et de vie dignes.
- De renforcer les filières d'enseignement public et de les promouvoir, afin de disposer d'une main d'œuvre à haut niveau de qualification, pour réaliser toutes les étapes de Recherche & Développement de nouvelles technologies nécessaires à la construction et au démantèlement des infrastructures.

## NOS PROPOSITIONS

### Protection de la biodiversité

La préservation de la biodiversité est cruciale dans la bifurcation écologique. Cette démarche doit s'inscrire dans une ambition large.

À l'international : la France doit ratifier le traité sur la haute mer et œuvrer à établir un moratoire sur l'exploitation minière dans les grands fonds marins. D'un point de vue cartographique, la France doit utiliser sa diplomatie, notamment au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI), pour instaurer des zones maritimes particulièrement vulnérables (PSSA) contraignantes au niveau international.

À l'échelle nationale : les critères de définition des Aires Marines Protégées et des Zones de Protection Fortes (ZPF) doivent être renforcés selon des critères scientifiques constamment réévalués. Au lieu d'une annonce symbolique de 10% de ZPF (excluant toute activité humaine avec si peu de moyens de s'en assurer) et sans autre effort quant aux Aires Marines Protégées, nous affirmons la nécessité de se donner les moyens d'atteindre des

résultats effectifs en matière de coexistence durable des activités en mer et d'un haut niveau de protection des écosystèmes marins. Cela suppose de se doter des moyens satellitaires, aériens et maritimes suffisants pour les surveiller. L'élaboration des cartographies de zones propices aux énergies marines renouvelables doit viser l'interconnexion des aires pour faciliter la circulation des espèces et viser la plus faible perturbation de la faune et flore marine.

La mise à jour permanente des savoirs relatifs aux animaux le long des façades maritimes est fondamentale pour s'assurer que les installations à venir respectent au mieux la biodiversité, voire soient amendées si nécessaire.

### Production électrique

Le gouvernement pose comme objectif de mettre en service 45 GW d'éolien maritime d'ici 2050. Or, le scénario RTE « M0 » (100% renouvelables) nécessite entre 52 et 77 GW d'éolien maritime en 2050. La cartographie doit donc identifier plus de sites que le strict nécessaire, afin de prévoir à la fois des objectifs énergétiques plus ambitieux et une capacité d'adaptation aux contraintes à venir (préservation de la biodiversité, impact sur la pêche, défense nationale, coût, délai de mise en œuvre, etc.). Nous venons au débat l'idée de zones découpées en plusieurs tranches successives permettant de combiner visibilité à long terme et capacité d'ajustement.

Scénarios	Sobriété	Référence	Réindus.
M0	52 GW	62 GW	77 GW
M1	35 GW	45 GW	58 GW
M23	48 GW	60 GW	77 GW
N1	33 GW	45 GW	61 GW
N2	24 GW	36 GW	54 GW
N3	11 GW	22 GW	40 GW

Figure 1 : Capacités installées d'éolien en 2050 dans les différents scénarios de mix selon RTE [5]

Des choix techniques se présentent quant aux types d'installations à privilégier. La double exigence de délais rapides pour la mise en service et de coûts raisonnables plaide pour une ambition forte en matière d'éolien posé à court terme. À moyen terme, la topographie au large des côtes françaises, l'opportunité de capter des vents plus forts et plus stables, l'ambition de rechercher le plus faible impact sur les écosystèmes et la volonté de réduire les conflits d'usages appellent à privilégier l'éolien flottant, notamment en Méditerranée. La cartographie et la planification doivent donc anticiper les zones propices à la mise en service de tels parcs à un horizon plus lointain. La maîtrise des coûts et des délais, comme la réduction des impacts environnementaux, appellent aussi à intégrer fortement les enjeux de réseaux électriques et d'infrastructures portuaires dans le choix des zones propices.

La cartographie doit également tenir compte de la complémentarité du déploiement sur les différentes façades, de façon à tirer profit des trois régimes de vent distincts dont elles

bénéficient [6]. Pour pouvoir bénéficier au mieux de l'effet de foisonnement, il faut procéder à un rééquilibrage de la répartition des capacités de production en lien avec le renforcement de la filière flottante.

## CONCLUSION.

**La planification est essentielle à la bifurcation écologique. Nous devons à la fois développer les nouvelles activités énergétiques et transformer les activités existantes.**

**Face au retard pris dans la programmation énergétique, la planification maritime doit s'articuler avec la planification industrielle. Elle suppose des projets rapides à mettre en œuvre, en nombre suffisant, échelonnés sur plusieurs années.**

**La robustesse industrielle et stratégique des projets plaide pour un recours à des acteurs français et à une large part de maîtrise publique. A cet égard, la volonté du gouvernement de limiter la place d'EDF est un contresens dangereux. Nous proposons au contraire de créer une Base Industrielle et Technologique des Énergies Renouvelables (BITER) sur le modèle de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) pour assurer l'indépendance et la souveraineté énergétique de la France.**

**La mer est un bien commun à préserver. L'océan mondial ne sépare pas les êtres humains mais les relie. Les enjeux qui s'y rattachent démontrent l'existence d'un intérêt général humain.**

**La puissance publique doit se donner les moyens de ces ambitions. C'est seulement ainsi que l'être humain pourra vivre en harmonie avec la mer.**

## RÉFÉRENCES.

- [1] Rapport sénatorial, Cédric PERRIN, Leïla AÏCHI, Éliane GIRAUD, « *Climat : vers un dérèglement géopolitique ?* », 2015, <https://www.senat.fr/rap/r15-014/r15-0143.html>
- [2] Ministère de la transition écologique, *France 2030 : Agnès Pannier-Runacher annonce le soutien à la filière française de l'hydrolien à travers le développement de la ferme pilote Flowatt dans le Raz-Blanchard*, 2023, <https://www.ecologie.gouv.fr/france-2030-agnes-pannier-runacher-annonce-soutien-filiere-francaise-lhydrolien-travers>
- [3] Ministère de la transition écologique, *Eolien en mer*, 2023, <https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer-0>
- [4] La Tribune, Matthias Tavel, *Eolien maritime : défendre une industrie de souveraineté*, 2023, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/eolien-maritime-defendre-une-industrie-de-souverainete-982612.html>
- [5] RTE, *Futurs énergétiques 2050*, 2022, <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques#Lesdocuments>
- [6] Syndicat des énergies renouvelables, *L'éolien en mer en 2050 : 4 scénarios cartographiés pour mieux comprendre les enjeux de la planification*, 2024, <https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2024/02/SER-FR-Eolien-en-mer-2050-4-scenarios-cartographies.pdf>

